

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 18

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique scolaire

France. — Par décret porté l'année dernière, le gouvernement a accepté un legs fait par M. Huiard et consistant en un titre de 200 fr. de rente à distribuer à l'instituteur, institutrice ou professeur qui se sera distingué *en enseignant l'hygiène élémentaire*.

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a fixé au mois de juillet 1902, les conditions d'attribution *du prix Huiard*. Trois récompenses, un prix de 100 fr. et deux prix de 50 fr., seront décernées chaque année en juillet.

Vaud. — Dans sa réunion générale à Morges, les 8 et 9 août, la Société pédagogique vaudoise a discuté la question de l'enseignement des *sciences naturelles* et de la création des *musées scolaires*.

Le rapport sur cette question a été présenté par M. Ernest Briod, instituteur à Fey ; en voici les principales conclusions :

En raison de son utilité pratique et de son influence éducative, l'enseignement des sciences naturelles est une partie essentielle des études primaires.

Le mode d'enseignement le plus favorable à l'étude élémentaire des sciences naturelles réside dans la leçon de choses. Il consiste à s'élever, par l'observation et le jugement, des choses et des faits naturels aux idées générales qui s'en dégagent, aux lois qui les régissent et à l'application de ces lois.

L'étude des phénomènes naturels découlera aussi directement que possible de l'observation. Les sources intuitives à utiliser sont : les excursions, les tâches d'observation, le jardin scolaire et le matériel.

L'enseignement s'appliquera à développer chez l'élève une activité intellectuelle aussi générale que possible. Il se placera au point de vue biologique afin de contribuer à l'éducation du jugement par l'établissement des rapports de cause à effet.

Le manuel servira de complément à la leçon et d'aide-mémoire. Il ne doit, en aucune façon, prendre une place prépondérante dans l'enseignement.

Les exercices d'application devront utiliser la valeur scientifique, pratique, littéraire, artistique et morale des connaissances acquises. Les livres d'arithmétique, de lecture et de chant, ainsi que les collections de dessins à l'usage des écoles favoriseront ces exercices.

La liste du matériel nécessaire que prescrit le règlement sera précisée et complétée de façon à permettre un enseignement rationnel de tous les sujets du programme.

La création de musées proprement dits d'histoire naturelle n'est pas indispensable à un bon enseignement ; toutefois, en raison des services qu'elle peut rendre, elle est recommandée à la bienveillante attention de l'Etat, des communes, des instituteurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation populaire.

La première et les deux dernières conclusions ont donné lieu à des débats nourris. En somme, nous dit l'*Educateur*, le rapport de M. Briod a été accepté dans son ensemble.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé :

M^{me} *Moser Louise*, institutrice à l'école secondaire des filles de la ville de Fribourg ; M^{lle} *Dey Adèle*, institutrice à Gumefens ; M. *Grandjean Louis*, instituteur à Pont-en-Ogoz ; M. *Rossier Joseph*, instituteur à Vuarmarens ; M. *Mottet Féli-*
cien, instituteur à l'école de Chavannes-sous-Orsonnens ; M. *Ayer Aloys*, instituteur à Marsens ; M^{lle} *Demierre Cécile*, institutrice à Bulle ; M^{lle} *Vaucher Anna*, institutrice à Châtonnaye.

Retraite spirituelle. — Une vingtaine d'instituteurs allemands suivent à Hauterive, depuis lundi soir jusqu'à vendredi matin, 19 septembre, les exercices de la retraite dirigée par M. le D^r Beck, professeur à l'Université.

CORRESPONDANCES

A un « jeune »

Les réflexions d'un *jeune*, exprimées dans le *Bulletin* du 15 août, m'ont intéressé, et, en un instant, elles m'ont rappelé les péripéties d'une trentaine d'années d'enseignement et surtout les luttes du début. Je me permets de les retracer brièvement, laissant à M. le Rédacteur le soin de les publier, si elles peuvent avoir un certain intérêt pour les lecteurs de notre Revue.

D'abord, lorsque je parle des luttes du début, je tiens à faire remarquer que ce n'est là qu'une façon de s'exprimer, attendu que ces luttes durent aussi longtemps que la carrière de l'instituteur. Ne nous faisons aucune illusion à ce sujet : ces combats sont de chaque jour et de tous les instants. D'ailleurs, quelle est actuellement la vocation dans laquelle on peut facilement éviter, je ne dirai pas un labeur dur et journalier, mais les ennuis suscités par les malveillants et les malintentionnés que l'on rencontre forcément sur sa route ? Inutile de vouloir s'y soustraire entièrement. Aussi, l'idée de cueillir des roses sur le chemin de l'enseignement est-elle vite dissipée. Cependant il ne s'agit pas de se laisser trop abattre ; il faut se mettre en mesure de posséder ou d'acquérir un certain courage et